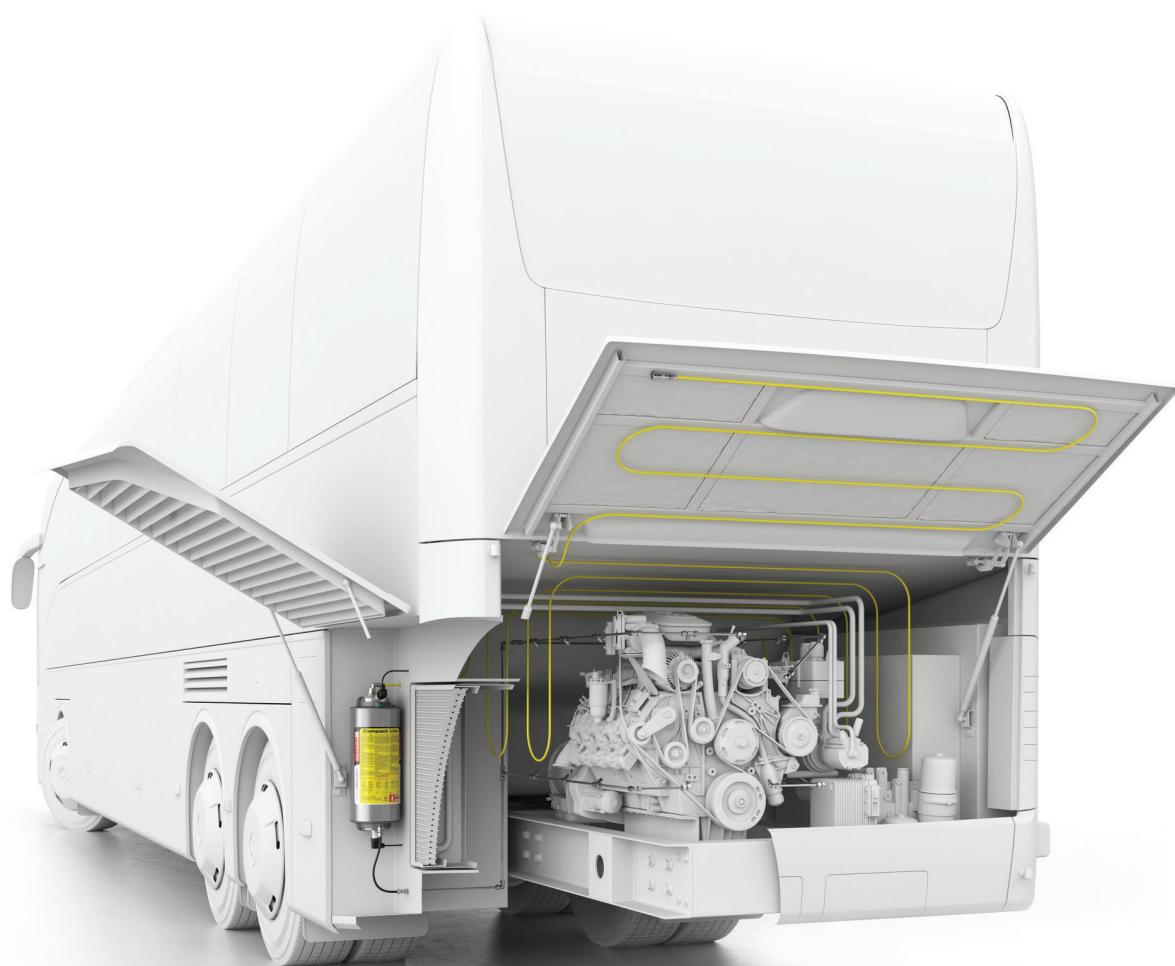
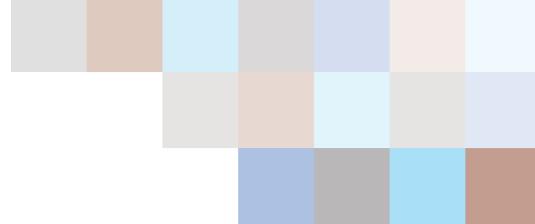




SYSTÈMES PRÉCONÇUS POUR
LES MOTEURS DE VÉHICULE



EN COLLABORATION AVEC



UN SYSTÈME COMPLET DE DÉTECTION ET DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES PRÉCONÇU POUR LES MOTEURS DE VÉHICULE

- ★ Protège les passagers et les équipements de valeur
- ★ Installation facile / flexible
- ★ Extinction rapide et efficace
- ★ Extrêmement fiable : pas de pièces électriques
- ★ Très économique



TOUT CE DONT VOUS AVEZ BESOIN DANS UNE SEULE BOÎTE



RÉDUIT LES RISQUES ET SUITES D'INCENDIE DE MOTEURS LES PLUS CRITIQUES :

- Résidus d'huile et fuites de carburant
- Surchauffe du moteur
- Courts-circuits
- Blessures des passagers
- Dommages et réparation du véhicule



LA DIFFÉRENCE QU'APPORTE FIREDETEC®

Les systèmes Rotarex FireDETEC® utilisent un tube de détection linéaire continu breveté, qui détecte le feu et déclenche de manière fiable la libération d'agent extincteur liquide à l'aide d'une technologie pneumatique. Ils sont plus flexibles, moins encombrants et plus rentables que les systèmes alternatifs électriques ou mécaniques.



1. Installation rapide et simple directement à l'intérieur du compartiment moteur :

Le tube de détection flexible peut facilement être installé juste au-dessus et autour du moteur, à proximité de l'endroit où pourrait se déclarer un incendie.

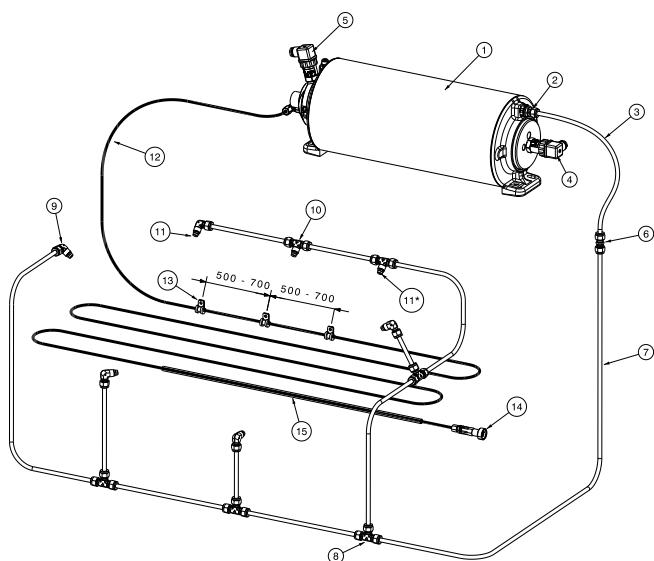
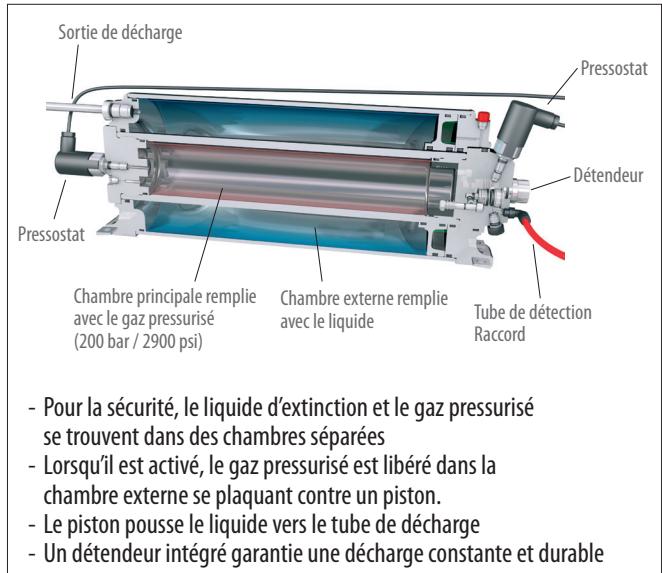
Lorsqu'il est en service le tube est pressurisé avec de l'azote sec à 16 bar de pression. La pressurisation rend le tube encore plus réactif à la chaleur.

2. Détection précoce des incendies :

En cas d'incendie, la chaleur de l'incendie fait éclater le tube de détection pressurisé à son point le plus chaud (environ 170 °C).

3. Extinction instantanée :

La dépressurisation soudaine du tube active le clapet de pression différentielle et inonde instantanément toute la zone de l'armoire avec l'agent d'extinction FireDETEC® TS55 ea. Le feu est rapidement éteint, seulement quelques secondes après qu'il a démarré, minimisant ainsi les dommages et le temps d'arrêt.

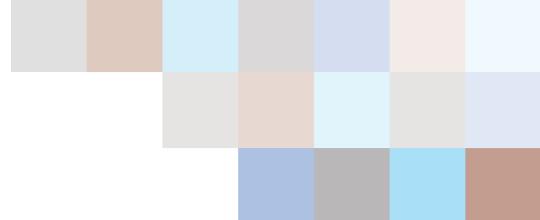


Pos.	Qté.	Description
1	1	Ensemble bouteille/vanne IHP spéciale (non remplie)
2	1	Raccord double bague
3	1	Flexible en caoutchouc
4	1	Pressostat (160 bar)
5	1	Pressostat (5 bar)
6	4	Raccord double bague - droit
7	5	Tube en acier inoxydable (1 mètre)
8	4	Raccord de tube - té
9	5	Raccord pour buse - coude fileté
10	2	Raccord pour buse - té fileté
11	7	Buse de pulvérisation
12	1	Tube jaune FireDETEC® (10 m)
13	30	Clip à vis pour fixation du tube
14	1	Jauge de fin de ligne
15	1	Ressort de protection pour tube de détection

*Montage des buses avec bande PTFE

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

	Agent extincteur liquide
Code produit	B09026001
Taille de la bouteille	7 litres
Volume de la bouteille	7 litres
Certificat de la bouteille	CE
Poids (vide)	13 kg



www.chubbsecurite.com

Chubb France • Parc St Christophe • Bâtiment Magellan 1 • 10 Av. de l'entreprise • 95862 Cergy-Pontoise Cedex

AVERTISSEMENT : Soucieux de l'amélioration constante de nos produits qui doivent être mis en oeuvre en respectant les réglementations en vigueur, nous nous réservons le droit de modifier à tous moments les informations contenues dans ce document. Le non-respect ou la mauvaise utilisation des informations contenues dans ce document ne peut en aucun cas impliquer notre société. Dans la mesure où les textes, dessins et modèles, graphiques, marques, base de données reproduits dans ce guide seraient susceptibles de protection au titre de la propriété intellectuelle et dès lors que le Code de la Propriété Intellectuelle n'autorise, au terme de l'article L122-3 2^e et 3^e a), d'une part, que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement des auteurs ou de leurs ayants droit ou ayants cause est illicite (article L122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle. Photos non contractuelles.